

## Programmes, détails et tarifs

### Cet ensemble de documents permet de :

- Renseigner les tarifs principaux et leurs modalités.
- Informer des choix de stages proposés sur les matinées selon la période et fournir un document utilisable pour formuler ce(s) choix, ainsi que la mention des repas (grille de stages).
- Compléter les informations des stages spécifiques qui nécessitent des informations et des tarifications ajustées (plaquettes).

**Tarifs pour un enfant pour 2 ou 4 jours, avec ou sans repas, basés sur le quotient familial.**

Quotient familial	Tarif pour 2 jours		Tarif pour 4 jours	
	SANS repas	AVEC repas	SANS repas	AVEC repas
<b>0 - 800</b> (Aides pour Bisontins voir ci-dessous)	16 €	28 €	32 €	56 €
<b>801 - 1159</b>	24 €	38 €	48 €	76 €
<b>1160 - 1400</b>	26 €	40 €	52 €	80 €
<b>1401 - 1999</b>	28 €	42 €	56 €	84 €
<b>2000 et supérieur</b>	30 €	44 €	60 €	88 €

***Nos tarifs sont calculés en fonction du quotient familial établi par la CAF (uniquement pour les résidents du Doubs). N'oubliez pas de renseigner votre numéro allocataire sur le dossier de votre enfant. Si l'une de ces conditions n'est pas remplie, le tarif maximum sera appliqué.***

Lors du calcul de votre facture, les éléments suivants sont à prendre en compte :

- Des frais d'adhésion vous seront demandés lors de la 1ère inscription au cours de l'année civile en cours, une seule fois par famille (6 € aux Bisontins et 12 € pour les non Bisontins).
- Tarifs dégressifs et cumulatifs : abattement de 5 euros à partir du 2ème enfant et/ou 2ème semaine complète (5 jours) d'inscription d'une même famille, sur la même période d'inscription (ex : vacances d'été).
- Certains stages ou séjours pourront être sujets à des tarifications particulières, à retrouver sur notre site dans Plaquettes de stages spécifiques.
- Une aide (Tickets loisirs vacances) de la municipalité de Besançon peut être apportée sous conditions de remplir les critères suivants : être Bisontin avec un quotient familial inférieur à 800 et effectuer la démarche de demande auprès de l'organisateur avant l'accueil.
- En cas de modulation par nos soins du nombre de jours proposés, le calcul sera fait au prorata et renseigné ci-dessus, ou dans un document à part sur notre site.

Enfin, il vous est possible de nous régler par chèque, espèces, chèques vacances, organisme de financement. Possibilité de régler en deux fois et/ou par virement à partir de 300 euros facturés.

**N'imprimez pas cette première page, merci de votre compréhension**

